



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM LA FLECHE, 2 PLACE LAZARE DE BAIF 72200 LA FLECHE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr BRIERE Charles, représentant de la société SAS 2GUS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1 LA BIDAUDERIE 72250 PARIGNE L EVEQUE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
BRIERE Charles	49	490 €
BRIERE Camille	1	10 €
HERAULT Quentin	49	490 €
HERAULT Agathe	1	10 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 avril 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Jordan GUINOISEAU
Chargé de clientèle professionnelle

JST14

Caisse de Crédit Mutuel
DE LA FLECHE
2, Place Lazare de Baif 72200 LA FLECHE
☎ 0 820 09 75 27 (Service 0,12 €/min + Prix Appel)
Fax 02 43 48 01 59 - Le Mans 786 308 967

